

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN



INSTITUTION FINANCIERE MULTILATERALE DE GARANTIE



SIEGE SOCIAL

- 617, Avenue du Président KARL CARSTENS PL 005
 - B.P. 382 NIAMEY - NIGER
 - Quartier Plateau - Commune I
 - Téléphone : (227) 20 72 26 32/33/34
 - Fax (227) 20 73 30 44
- Site Web: www.fondsolidariteafricain.org
- E-mail : fsa@fondsolidariteafricain.org et fsa@intnet.ne

SOMMAIRE

▪ Présentation du Fonds de Solidarité Africain	3
▪ Organes	6
▪ Mot du Président en exercice du Conseil d'Administration du FSA	11
▪ Environnement Economique, International et Africain	13
▪ Activités Opérationnelles	17
▪ Activités Administratives	30
▪ Situation Financière	34
▪ Résolution du Conseil d'Administration et Décisions de l'Assemblée Générale	48

PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de participer au développement économique de ses Etats membres en facilitant la mobilisation des ressources financières en vue du financement des projets d'investissement et en faveur des institutions de micro-finance. Dans ce cadre, le FSA joue le rôle de catalyseur des systèmes financiers des pays membres en permettant aux Etats, aux entreprises tant publiques que privées ainsi qu'aux institutions de micro-finance d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne sur les marchés financiers, pour financer des projets d'investissement et des activités génératrices de revenus qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

2. VISION

Nos actions visent à renforcer l'envergure africaine du Fonds de Solidarité Africain et en faire une institution de référence dans ses différents métiers, par son professionnalisme et la qualité de ses prestations, en vue d'une contribution efficace aux efforts de développement économique et social de ses pays membres.

3. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Promouvoir le financement des investissements publics et privés dans ses Etats membres, notamment ceux des PME/PMI, en sécurisant les financements bancaires;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure pour le financement de l'investissement, en sécurisant les opérations de levée de ressources sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant les institutions de micro-finance à accéder aux financements bancaires ;
- Contribuer à l'émergence et au renforcement de Fonds de garantie nationaux dans les Etats membres en vue de renforcer les dispositifs d'appui aux PME/PMI.

4. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les techniques d'intervention du FSA sont :

- la **garantie** des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés au financement des projets d'investissement ;
- la **bonification de taux d'intérêt** des prêts accordés aux Etats et leurs démembrements;
- l'**allongement de la durée des prêts** notamment pour les PME/PMI.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

5. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique (à l'exception du négoce) : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, industrie, télécoms et nouvelles technologies de l'information et de la communication, mines, eau et énergie, tourisme et hôtellerie, immobilier, transport, etc.

6. ETATS MEMBRES

Les Etats membres sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE
CONTROLE DU FONDS**

1. ASSEMBLEE GENERALE

PRESIDENT

MALI :

Mme BOUARE Fily Sissoko

Ministre des Finances

MEMBRES

BENIN :

Monsieur Komi KOUTCHE

Ministre de l'Économie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

BURKINA FASO :

Monsieur Jean Gustave SANON

Ministre de l'Économie et des Finances

BURUNDI :

Monsieur Abdallah TABU MANIRAKIZA

Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation

CENTRAFRIQUE :

Monsieur ASSANE Abdalla Kadre

Ministre des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE

Madame Nialè KABA

Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre Chargée de l'Economie et des Finances

GABON :

Monsieur Regis IMMONGAULT

Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

ILE MAURICE :

The Honourable Seetannah Lutchmeenaraidoo

Minister of Finance and Economic Development

NIGER:

Monsieur Saidou SIDIBE

Ministre de l'Économie et des Finances

RWANDA :

Monsieur Claver GATETE

Ministre des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :

Monsieur Amadou BA

Ministre de l'Économie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Bedoumra KORDJE

Ministre des Finances et du Budget

TOGO :

Monsieur Oteth Adjil AYASSOR

Ministre de l'Économie et des Finances

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

MALI :

Madame SY Fadimata TAPO

Directrice Générale Adjointe, Direction Générale de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

MEMBRES

BENIN :

Monsieur Job OLU

Directeur Général du Trésor et la Comptabilité Publique
Ministère de l'Economie des Finances et des programmes
de Dénationalisation

BURKINA FASO :

Monsieur Boukaré ZOUANGA

Directeur de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

BURUNDI :

Madame Fabiola NKUNDIZANYE

Conseiller Technique au Cabinet du Ministre
Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation

CENTRAFRIQUE :

Monsieur ABAKAR Mahamat

Inspecteur du Trésor
Ministère des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Ernest Nguessan ANOUMAN YAUBLE

Directeur des Affaires Economiques Extérieures et de l'Intégration (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances

GABON :

Monsieur Fidèle MAGOUANGOU

Inspecteur Général des Services
Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable

ILE MAURICE :

Monsieur Gérard Pascal BUSSIER

Directeur par Intérim

Ministère des Finances et du Développement Economique

MALI :

Monsieur Fadéby DOUMBIA,

Administrateur suppléant

NIGER :

Monsieur Abdou MAIDAGI

Directeur de Cabinet du Ministre

Ministère des Finances

RWANDA :

Monsieur Obald HAKIZIMANA

Directeur Macro Economic Policy

Unit-Real Sector

Ministère des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :

Monsieur Massar WAGUE

Directeur Général des Finances

Ministère de l'Economie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Akhouna KASSER

Cadre au Ministère des Finances

Ministère des Finances et du budget

TOGO:

Monsieur DEDJI Affo Tchitchi

Administrateur des Finances, Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers Ministère de l'Economie et des Finances

3. DIRECTION GENERALE

Directeur Général :

Monsieur Pierre Yaovi SEDJRO

Directeur de l'Audit Interne :

Monsieur DIALLO Abdourahmane

Directeur des Affaires Générales (DAG) :

Monsieur Adadé SALLAH

Directeur des Opérations (DOP) :

Monsieur Boubacar WARGO

Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC) a.i :

Monsieur Laouali MOUSSA

Directrice des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements (DAJ/SE) :

Madame Aubierge Ginette DOVONOU-THOO

4. CONTROLEURS EXTERNES

Commissaires aux Comptes :

Mazars Sénégal

Monsieur Taïbou MBAYE

Administrateur Général-Associé

DAKAR

Fiduciaire Conseil et Audit (FCA)

Monsieur Nouhou TARI

Associé Gérant

NIAMEY

**MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FSA
ADMINISTRATEUR POUR LE MALI**

La situation économique mondiale en 2014 a été marquée par une légère augmentation de l'activité économique avec une croissance estimée à 3% contre 2,1% en 2013. Cette bonne tenue s'est traduite dans la zone d'intervention du Fonds de Solidarité Africain comme suit :

- en zone UEMOA, la reprise amorcée en 2012 et confirmée en 2013 s'est poursuivie. En effet, l'année 2014 a été marquée par une nette progression de l'activité au sein de l'Union. Le Produit Intérieur de l'Union s'est accru de 6,8% contre 5,8% en 2013.
- en Zone CEMAC, le taux de croissance a été revu à la baisse sous l'effet de la chute du prix du pétrole ; soit à 4,9% contre une prévision attendue de 5,6%.
- la tendance est aussi bonne en Afrique de l'Est. Ainsi au Rwanda, le taux de croissance du PIB a fait un bond, passant de 4,6% en 2013 à 7% en 2014 en raison d'une conjoncture favorable se traduisant par la reprise des services, l'amélioration de la productivité agricole et la mise en œuvre du programme d'investissement public. Quant au Burundi, l'évolution a été moindre et s'est chiffrée à 4,7%, portée essentiellement par le secteur agricole mais aussi par la dynamique que connaît le secteur des constructions.
- enfin, l'économie Mauricienne a pu préserver un taux de croissance de 3,5% contre un taux de 3,4% en 2013. Cette légère performance est imputable à ses activités d'intermédiation financière et des technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi qu'à une modeste reprise du tourisme.

Nonobstant cet environnement globalement favorable, les activités opérationnelles du Fonds ont continué à décliner. Ainsi l'exercice 2014 a été caractérisé par rapport à l'année 2013 par :

- la baisse de 58,25% des approbations en garantie ; et
- l'approbation d'une seule opération en allongement de la durée du prêt.

En conséquence, l'exercice s'est clôturé avec un résultat déficitaire plus accentué, soit FCFA 3.291.875.265 contre FCFA 1.979.384.224 à fin 2013 sous l'effet du poids des provisions constituées.

Prenant conscience de cette situation défavorable que le Fonds traverse actuellement, le Conseil d'Administration du FSA, sous ma Présidence, a pris les décisions suivantes :

- réaliser un audit général durant le second semestre de 2014 afin de connaître les forces et les faiblesses de l'institution, renforcer ses acquis et pallier ses dysfonctionnements ;

- décider de doter le Fonds d'une nouvelle ligne de conduite lui permettant d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Cette décision sera déclinée par l'élaboration, durant l'exercice 2015, d'un nouveau cycle quinquennal du Plan de Développement stratégique à Moyen Terme (PDSMT 2016 – 2020) devant lui permettre d'engager une nouvelle dynamique de développement et de pérennisation de ses activités ; et
- enfin, d'entamer la procédure de recrutement du nouveau Directeur Général du Fonds, le mandat du Directeur Général actuel arrivant à terme en fin août 2015.

Ces dispositions ci-dessus citées, bénéficiant du soutien de l'ensemble des Etats membres, confirment un nouveau départ amorcé par le FSA. Ce nouvel élan de l'Institution doit être maintenu, voire renforcé.

Mes remerciements vont donc à l'ensemble des Administrateurs du Fonds de Solidarité Africain pour leur volonté commune de permettre à notre Institution commune de continuer à jouer le rôle qui est le sien, pour le plus grand bénéfice de nos économies.

Je ne saurais terminer sans adresser mes encouragements à la Direction Générale et à l'ensemble du Personnel du Fonds, pour une plus grande implication dans la réalisation des chantiers annoncés ci-avant.

Bon vent au Fonds de Solidarité Africain.

Madame SY Fadimata TAPO

Président du Conseil d'Administration

**ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
INTERNATIONAL ET AFRICAIN**

La situation économique mondiale a été marquée en 2014 par une légère augmentation de l'activité économique avec une croissance estimée à 3% contre 2,1% en 2013. La très longue récession de la zone euro a pris fin. La croissance des Etats Unis s'est un peu consolidée. Quelques grands pays en plein essor, dont la Chine et l'Inde sont parvenus à freiner le ralentissement économique qu'ils ont subi ces deux dernières années et ont légèrement remonté la pente. En revanche, la situation au Japon est plus fragile, les effets positifs des réformes économiques peinant à s'inscrire dans la durée.

Le regain des tensions géopolitiques liées à la situation en Ukraine notamment ainsi que la chute des cours du pétrole représentent des aléas de nature à ne pas soutenir cette croissance.

En Afrique subsaharienne, la croissance s'est légèrement accélérée en 2014 pour atteindre 4,5% contre 4,2% en 2013. Selon les prévisions, la croissance devrait rester quasiment inchangée en 2015 et s'établir à 4,6%, portée essentiellement par les investissements dans les infrastructures, l'accroissement de la production agricole et l'expansion du secteur des services.

En zone UEMOA, la reprise amorcée en 2012 et confirmée en 2013 s'est poursuivie. En effet, l'année 2014 a été marquée par une nette progression de l'activité au sein de l'Union. Le Produit Intérieur de l'Union s'est accru de 6,8% contre 5,8% en 2013.

En Zone CEMAC, sous l'effet de la chute des cours du pétrole brut, le taux de croissance est ramené à 4,9% au lieu d'une prévision antérieure de 5,6%.

Au Rwanda, le taux de croissance du PIB est passé à 7% en 2014 en raison de la reprise des services, de l'amélioration de la productivité agricole et de la mise en œuvre du programme d'investissement public, contre 4,6 % en 2013.

Au Burundi, la croissance du PIB a été de 4,7%, portée essentiellement par le secteur agricole mais aussi par la dynamique que connaît le secteur des constructions.

Enfin, l'économie mauricienne a relativement bien résisté à la récession mondiale, malgré son exposition à la zone euro, qui compte pour près de 60 % de ses exportations et de ses visiteurs. Ancrée à une solide politique anticyclique, l'économie mauricienne a pu préserver des taux de croissance supérieurs à 3 % par an, même si elle a perdu un peu d'élan avec la crise. En 2013, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a ralenti à 3,3 %, contre 3,4 % en 2012, sous l'effet des mauvais chiffres des exportations de sucre et de textile et d'un repli du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les projections font apparaître un rebond à 3,5 % en 2014 et à 4,1 % en 2015 grâce aux performances toujours soutenues de l'intermédiation financière et des technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi qu'à une modeste reprise du tourisme.

ACTIVITES OPERATIONNELLES

I. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

1.1. Interventions en garantie

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration du FSA a approuvé les demandes de garantie ci-après, en francs CFA :

N°	Promoteur	Pays	Banques Garanties	Montant du financement	Montant garanti en principal
1	DAFANI	Burkina Faso	Pool bancaire	3 772 418 182	1 886 209 091
2	King Mondial Group (KMG)	Burkina Faso	BOA Burkina	268 000 000	134 000 000
3	PETRODIS	Burkina Faso	CBAO Burkina	1 914 000 000	957 000 000
4	SOFTNET	Burkina Faso	SGBF	200 000 000	160 000 000
5	TAC SARL	Burkina Faso	Fidelis Finance	660 000 000	396 000 000
6	SEAS	Mali	BOAD	15 000 000 000	1 125 000 000
7	CIML	Niger	BIA Niger	283 000 000	226 523 000
8	ASUSU SA	Niger	SONIBANK	3 000 000 000	1 500 000 000
9	MINIMEX	Rwanda	Access Bank	885 814 237	531 488 542
10	APS SARL	Sénégal	BNDE	105 000 000	56 000 000
11	Inter Cogerep	Togo	Orabank	150 000 000	75 000 000
12	SAV	Togo	BOAD	3 000 000 000	900 000 000
	TOTAL			29 238 232 419	7 947 220 633

Ainsi, le cumul des approbations en garantie de l'exercice s'élève à **7 947 220 633 FCFA** pour 12 projets contre **19 036 813 015 FCFA** en 2013, soit une baisse de **11 089 592 382 FCFA** en valeur absolue et de **58,25%** en valeur relative.

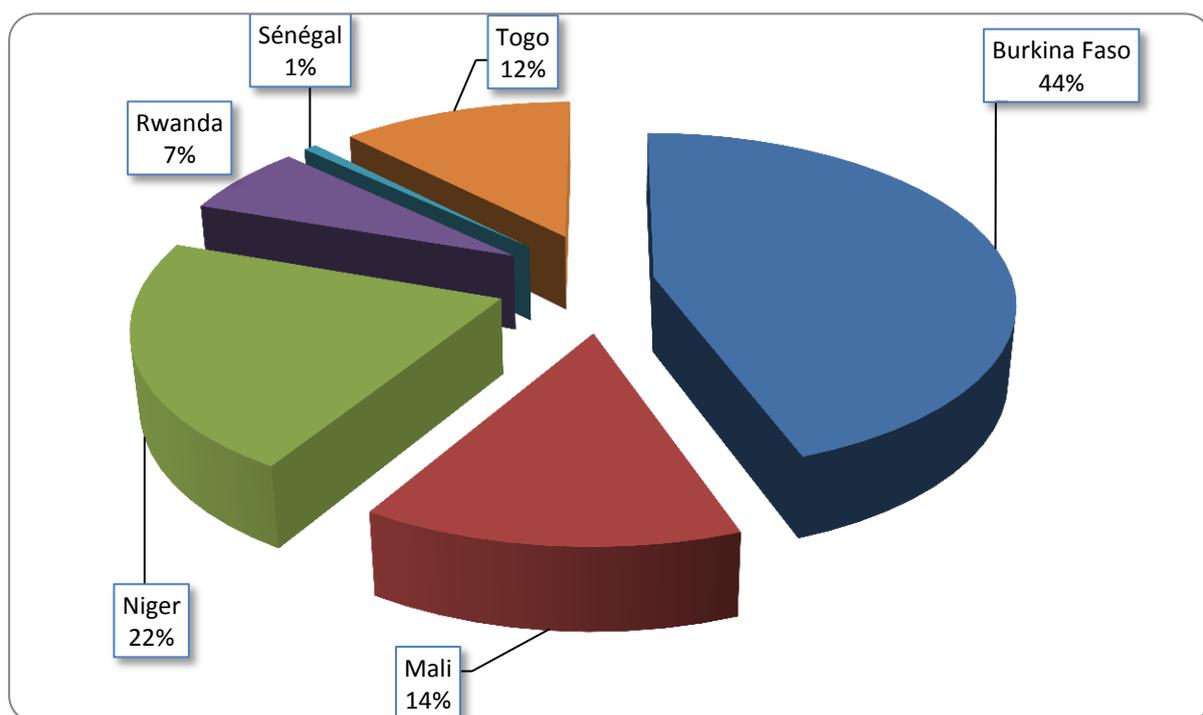
Cette baisse s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- la reprise timide des opérations avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et l'absence de requête en provenance de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). Rappelons que ces banques étaient les principales pourvoyeuses d'opérations du Fonds. Il faut aussi signaler l'absence d'opérations avec Shelter-Afrique et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) malgré toutes les actions entreprises dans ce sens ;
- l'instruction de bon nombre de dossiers qui figurent dans le pipeline depuis 2012 n'a pu se concrétiser parce que les projets n'ont pas connu d'évolution conséquente (absence de requêtes) ;

- la morosité observée sur le marché financier régional de l'UMOA concernant la levée de fonds par les émetteurs privés (le Fonds n'a garanti aucune opération en 2014) ;
- la faible activité du FSA en matière de promotion et de prospection sur le terrain.

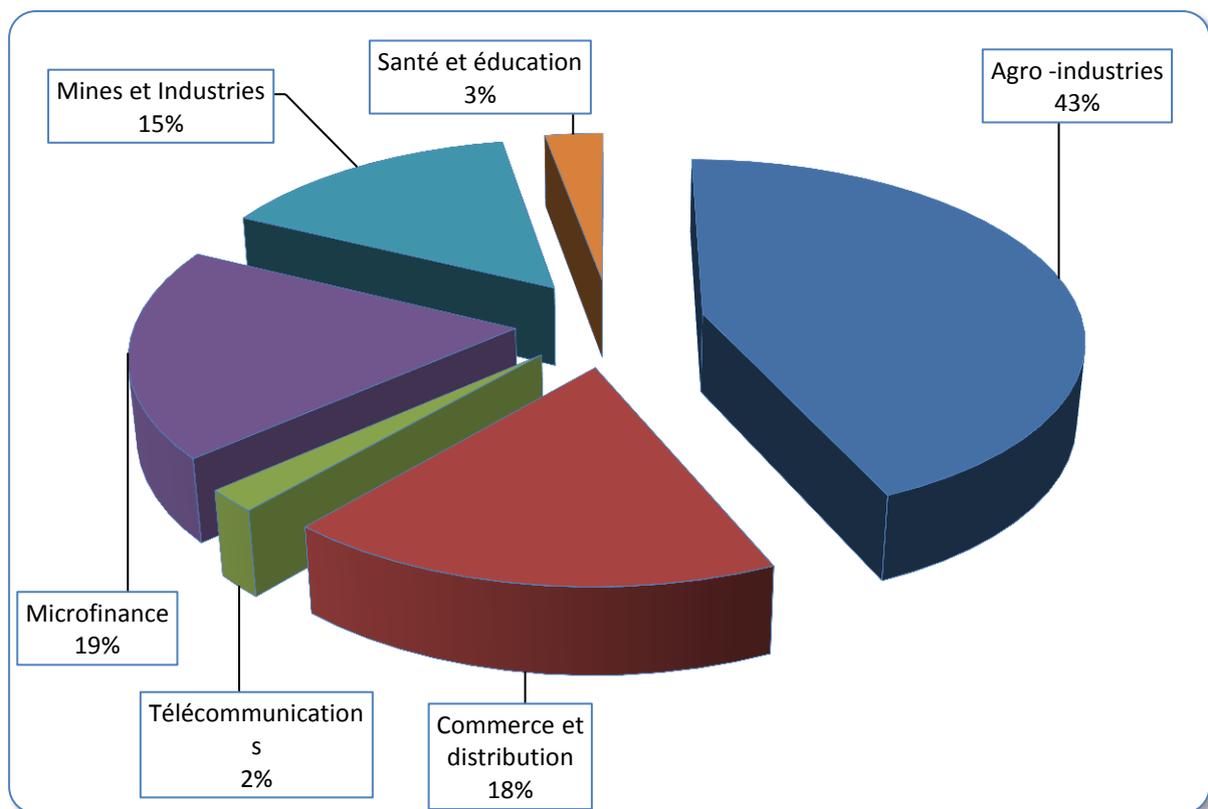
Les projets approuvés en 2014 se répartissent dans 6 pays membres du FSA comme suit, en francs CFA :

Pays	Montant	Pourcentage
Burkina Faso	3 533 209 091	44%
Mali	1 125 000 000	14%
Niger	1 726 523 000	22%
Rwanda	531 488 542	7%
Sénégal	56 000 000	1%
Togo	975 000 000	12%
Total	7 947 220 633	100%



Sur le plan sectoriel, les approbations de garanties en 2014 se répartissent comme suit, en francs CFA :

Secteur	Montant (en FCFA)	Pourcentage
Agro -industries	3 451 697 633	43%
Commerce et distribution	1 428 000 000	18%
Télécommunications	160 000 000	2%
Microfinance	1 500 000 000	19%
Mines et Industries	1 181 000 000	15%
Santé et éducation	226 523 000	3%
Total	7 947 220 633	100%



1.2. Intervention en allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2014, le FSA a approuvé une seule opération d'allongement de durée de prêt, à hauteur d'un montant de 269 446 360 FCFA, en faveur de la société NIKKI HOTEL SARL, sur un financement de la BIA NIGER dans le cadre du projet d'extension de ce complexe hôtelier sis à Niamey (NIGER).

2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2014

2.1 Garantie

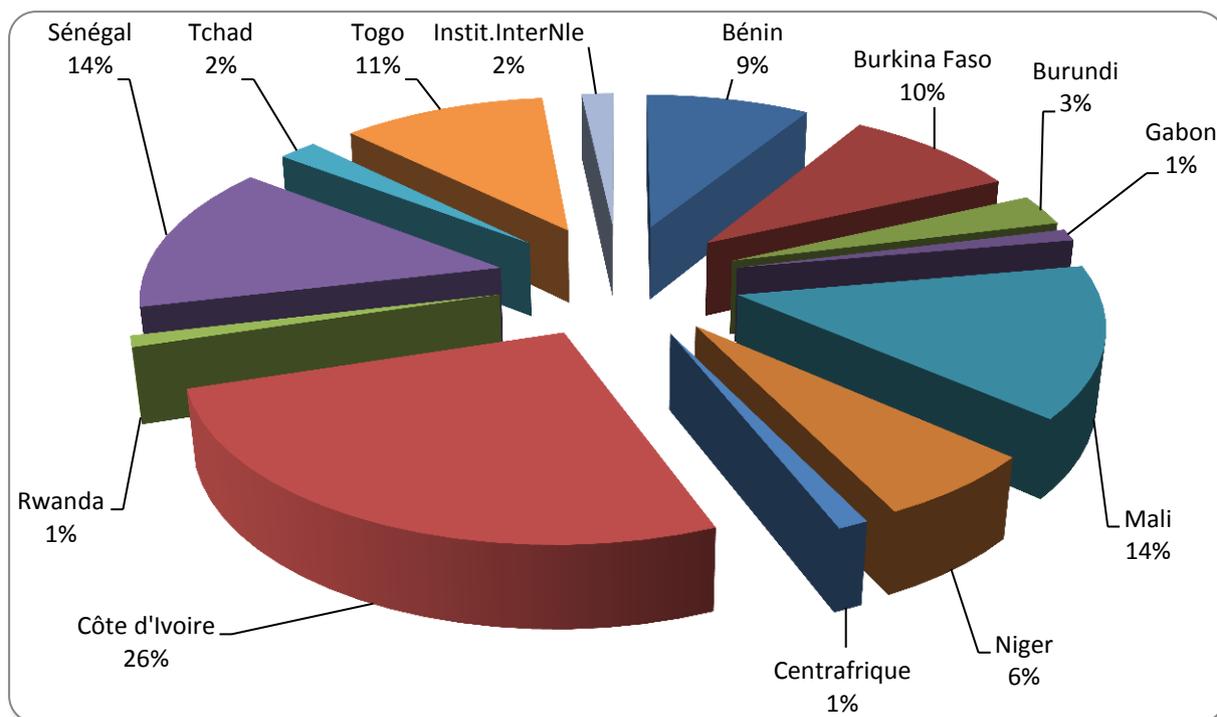
Au 31 décembre 2014, le cumul des approbations de garanties par le FSA s'élève en principal à 294,981 milliards FCFA, en faveur de 218 projets dans 12 des 14 Etats membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements d'environ 661,589 milliards de FCFA.

Répartition entre Etats membres

Le volume global des approbations de garanties (en principal) se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de F CFA) :

Ordre	Pays	Garanties FSA	% Pays
1	Bénin	25 812	9%
2	Burkina Faso	27 573	9%
3	Burundi	8 808	3%
4	Gabon	3 370	1%
5	Mali	42 206	14%
6	Niger	18 525	6%
7	Centrafrique	3 450	1%
8	Côte d'Ivoire	77 308	26%
9	Rwanda	3 109	1%
10	Sénégal	41 687	14%
11	Tchad	6 063	2%
12	Togo	32 070	11%
13	Institution Internationale*	5 000	2%
	Total	294 981	100%

* Shelter Afrique

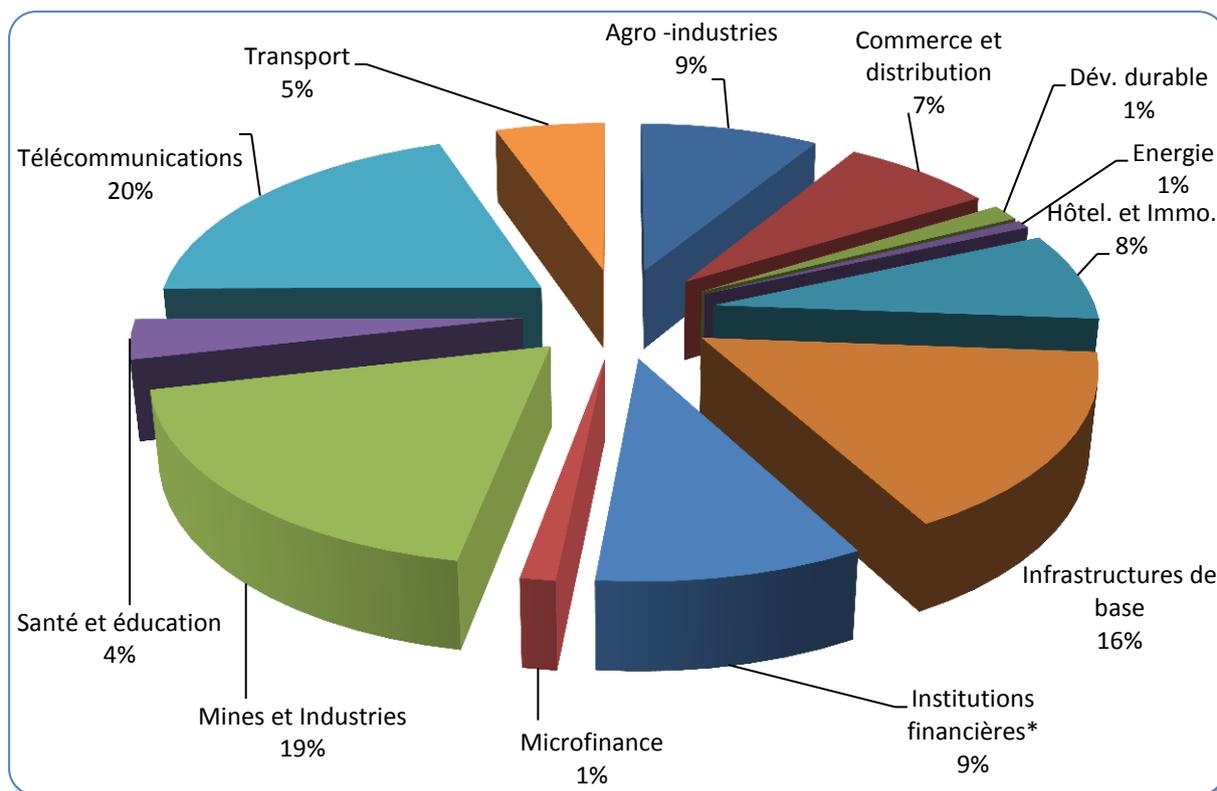


Répartition par secteur d'activité

Les approbations cumulées de garanties se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activités (montant en millions de F CFA) :

Secteurs	Garanties FSA	Pourcentage
Agro -industries	25 729	9%
Commerce et distribution	21 963	7%
Développement durable	4 265	1%
Energie	2 168	1%
Hôtellerie et Immobilier	23 159	8%
Infrastructures de base	46 940	16%
Institutions financières*	28 000	9%
Microfinance	3 700	1%
Mines et Industries	54 681	18%
Santé et éducation	10 391	3%
Télécommunications	58 167	19%
Transport	15 818	5%
Total	294 981	97,52%

* Banques et autres institutions financières



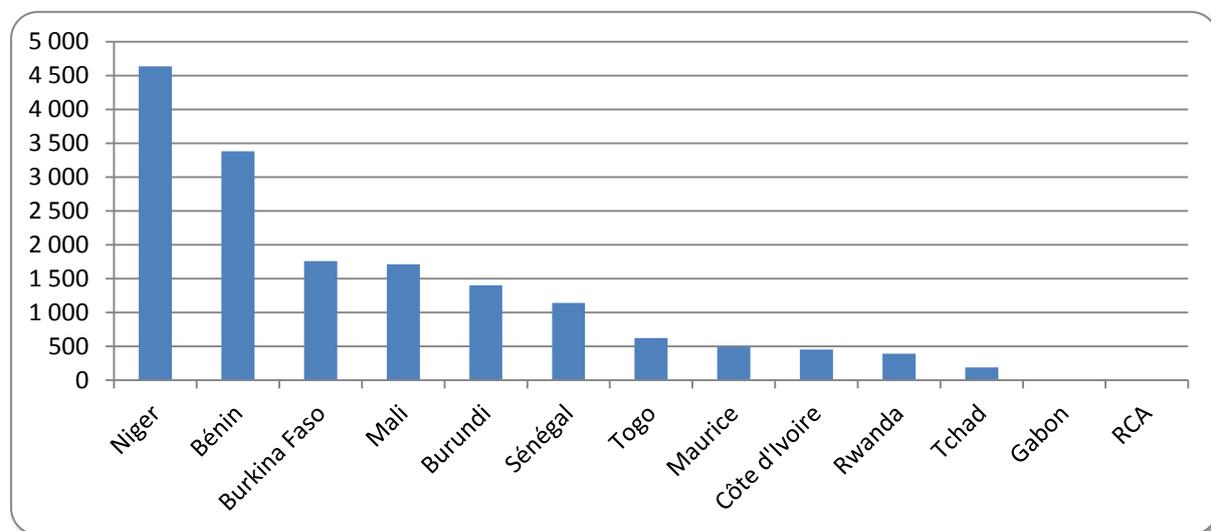
2.2. Bonification de taux d'intérêt

Le FSA n'a effectué aucune intervention en bonification de taux d'intérêt en 2014. En conséquence, le cumul des bonifications accordées par le FSA, au 31 décembre 2014 est resté inchangé, soit 16 165 millions FCFA en faveur de 86 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 262 070 millions de FCFA.

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par le FSA se présente comme suit (en millions de francs CFA) :

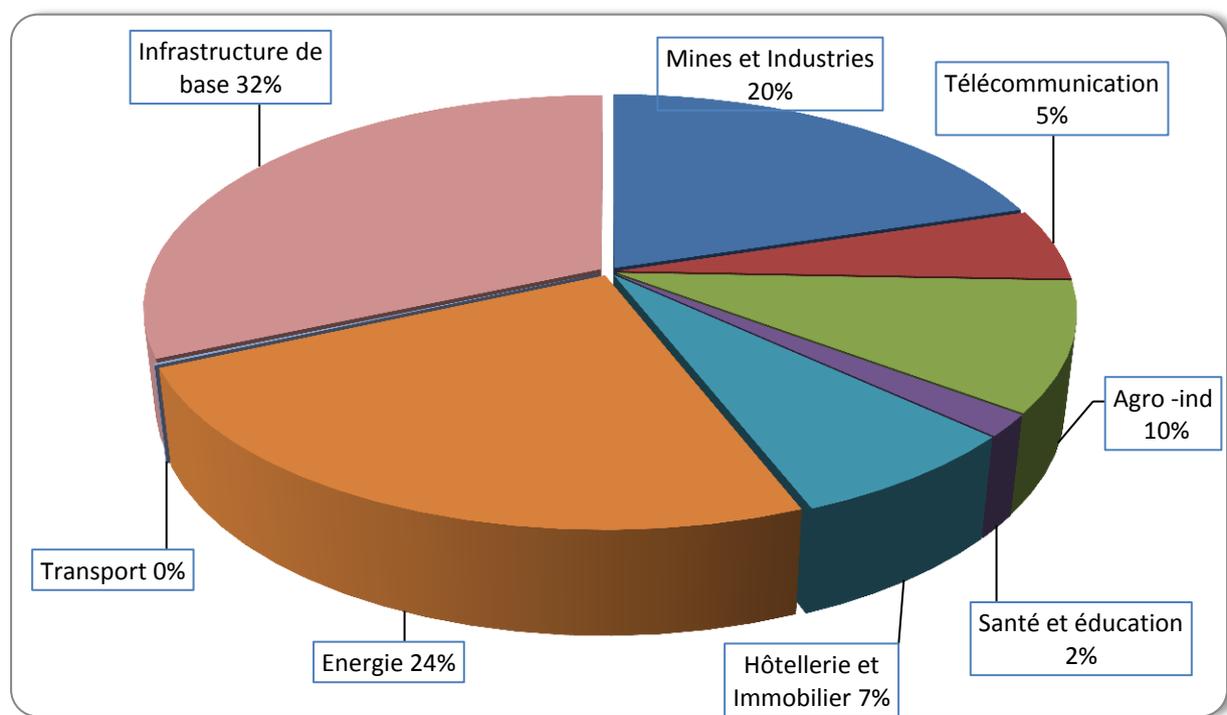
Répartition entre Etats membres

Etat Bénéficiaire	Montant	% par pays
Bénin	3 381	20,91%
Burkina Faso	1 758	10,87%
Burundi	1 402	8,67%
Gabon	0	0,00%
Mali	1 711	10,58%
Maurice	487	3,01%
Niger	4 635	28,68%
Centrafrique	0	0,00%
Côte d'Ivoire	449	2,78%
Rwanda	390	2,41%
Sénégal	1 142	7,06%
Tchad	188	1,16%
Togo	624	3,86%
TOTAL	16 165	100,00%



Répartition par secteur d'activité

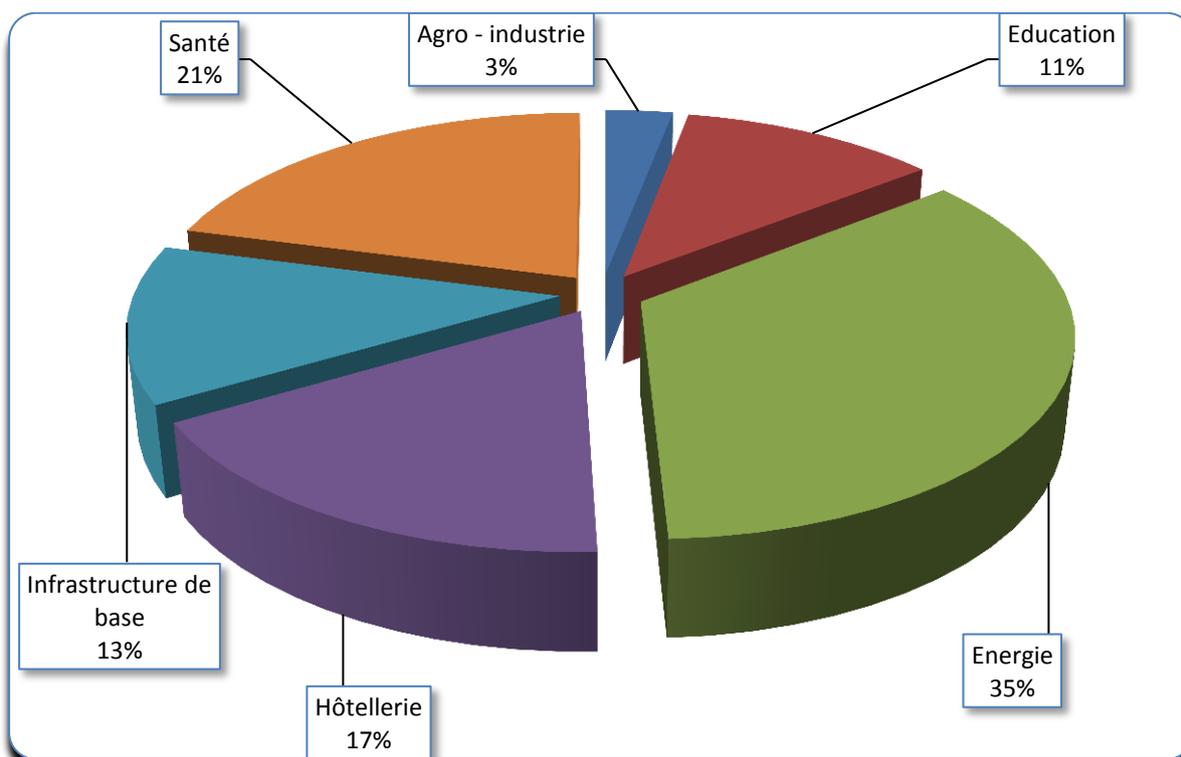
Secteurs	Montant	Pourcentage
Mines et Industries	3 261	20,17%
Télécommunications	876	5,42%
Agro -industries	1 571	9,72%
Santé et éducation	269	1,66%
Hôtellerie et Immobilier	1 155	7,15%
Energie	3 901	24,13%
Transport	23	0,14%
Infrastructure de base	5 110	31,61%
TOTAL	16 165	100,00%



2.3. Allongement de durée de prêt

Le montant cumulé des refinancements pour allongement de durée de prêt accordés par le Fonds, au 31 décembre 2014, s'élève à 2 667 762 264 FCFA ; le montant total des financements mobilisés est de 22 301 233 729 FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Niger, Rwanda et Sénégal. Ces opérations ont concerné les secteurs suivants, en millions de francs CFA :

Secteur	Montant	Pourcentage
Agro - industrie	80	3%
Education	305	11%
Energie	932	35%
Hôtellerie	457	17%
Infrastructure de base	337	13%
Santé	556	21%
Total	2 668	100%



3. ETAT DU PORTEFEUILLE

La Résolution n°225/SEP/CD73 du 28 juin 2007 a institué un système de cotation du portefeuille du Fonds de Solidarité Africain et la Résolution 293/CD77 du 06 mai 2009 a rendu cette cotation annuelle. Les critères retenus dans l'appréciation du niveau d'exposition du portefeuille, concernent quatre catégories d'indicateurs :

- Les indicateurs de performance financière : 32% des valeurs de l'ensemble des indicateurs ;
- Les indicateurs historiques : 24% des valeurs de l'ensemble des indicateurs ;
- Les indicateurs d'avenir : 28% des valeurs de l'ensemble des indicateurs ;
- Les indicateurs de sauvegarde : 16% des valeurs de l'ensemble des indicateurs.

En sus de ces indicateurs, d'autres considérations ont été prises en compte en raison des limites du dispositif de cotation en place dont la refonte est envisagée, l'idée étant de rendre

beaucoup plus objectif le résultat de la cotation qui sous-tendent, les provisions pour risques généraux au 31 décembre 2014. Les hypothèses de travail sont déclinées comme suit :

- priorité a été accordée à l'appréciation du risque faite par la banque telle que cela transparaît dans la fiche de suivi de risque ;
- lorsque la banque indique que le risque est "faible", il est affecté au dossier la note B (Risque modéré) ;
- en l'absence de fiche de suivi de risque et d'informations financières, le dossier est systématiquement noté C (Risque élevé).

A l'issue du processus, les différents projets sont globalement classés en catégories :

A = Bon risque
 B = Risque modéré,
 C = Risque élevé,
 D = Risque très élevé.

Ces différentes catégories connaissent en leur sein d'autres subdivisions :

Note obtenue par le projet	Niveau du risque	Situation du projet	Catégorie
Note \geq 95%	1	Excellente	A+
85% \leq Note < 95%	2	Très bonne	A
75% \leq Note < 85%	3	Bonne	B+
65% \leq Note < 75%	4	Correcte	B
55% \leq Note < 65%	5	Acceptable	C+
50% \leq Note < 55%	6	Situation limite	C
40 \leq Note < 50%	7	Situation appelant une attention spéciale	D+
30 \leq Note < 40%	8	Situation préoccupante	D
20 \leq Note < 30%	9	Douteuse	D-
0 \leq Note < 20%	10	Créance irrécouvrable sinon que par le produit de la liquidation	D--

A ces différentes catégories sont associés des niveaux de risques qui déterminent les montants de la dotation aux provisions pour risques généraux à constituer.

Le processus de cotation de l'exercice 2014 fait ressortir que sur un encours global de garanties se chiffrant à 56 027 millions de Francs CFA :

- Les dossiers côtés A totalisent un encours de FCFA 5 505 millions, soit 12% de l'encours global ;
- Les dossiers côtés B totalisent un encours de FCFA 23 138 millions, soit 52% de l'encours global ;
- Les dossiers ayant une cotation C totalisent un encours de FCFA 9 451 millions, soit 21% de l'encours global ;
- Les projets côtés D totalisent un encours de 6 796 millions F CFA, soit 15% de l'encours global.

Les provisions pour risques généraux induites par chaque catégorie figurent dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Montant provisions
A	110 117 140
B	585 803 021
C	376 960 096
D	228 239 273
TOTAL	1 301 119 531

Les meilleurs risques (projets en A et B) totalisent 64% de l'encours global contre 72% lors de la précédente cotation. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs projets sont passés en C en raison de l'absence d'informations (fiche de suivi de risque et d'états financiers).

4. AUTRES ACTIVITES

Les autres activités touchant aux aspects opérationnels du Fonds en 2014 ont essentiellement concerné :

- La prise de fonction de deux (2) nouveaux chargés d'affaires.
- La mise en place et le développement d'un réseau d'apporteurs d'affaires par la signature de contrats avec des consultants et / ou bureaux d'études des pays membres. Les partenaires identifiés en 2014 sont les suivants :
 - Société Financière Burkina Faso (SF Burkina SA)
 - Access Capital Finance (Niger)
 - Société Sahélienne de Financement (SAHFI)
 - Creadev SARL (Niger)
 - Maison de l'Entreprise du Bénin
 - Cabinet Kelisse Conseils (Togo)
 - Kapi Consult (Togo)
 - M. Allasra NOUDJALTA (Tchad)
 - M. Abdoubassirou PESSINABA (Mali)
 - M. Foma Mathias KI (Burkina Faso)
 - M. Ernest Djékoury KOMENAN (Togo)
 - Hiram International Management (Bénin)
 - Agence Conseil 2M Invest Consult SA (Burkina Faso)
 - Footprint Advisory (Côte d'Ivoire)
 - Era Baker Tilly Audit & Expertise (Sénégal)

- Par ailleurs, et dans le cadre de la diversification de ses produits, le FSA a bouclé avec succès des opérations d'arrangement de financement ayant abouti à la mobilisation de concours bancaires en faveur des structures de micro finance ASUSU et TAANADI au Niger. En faveur de la dernière institution, le Fonds a également mobilisé une prise de participation à son capital par la Banque Agricole du Niger.
- L'organisation de missions de prospection et de promotion ainsi que de suivi des engagements du FSA à Cotonou (Bénin), Abidjan (RCI), Lomé (Togo), Dakar (Sénégal) et Ouagadougou (Burkina Faso). Ce qui a permis de nouer des relations avec certains opérateurs et structures nationaux et de poser les jalons pour le renforcement des relations avec d'autres.
- L'organisation conjointe d'un forum avec African Guarantee Fund (AGF) à l'attention des banques et entreprises privées à Kigali (Rwanda).
- Enfin, les évènements suivants ont caractérisé la vie opérationnelle du FSA en 2014 :
 - Participation aux festivités du 20^{ème} anniversaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
 - Participation aux Assemblées annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement et de l'Association des Institutions Africaines du Financement du Développement ;
 - Participation aux sessions des Conseils d'Administration de Fidelis Finance (ex Burkina Bail) et de ASUSU SA.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

1.1. Assemblée Générale

La 5^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Fonds s'est tenue à Bamako (République du Mali), le 24 juillet 2014. Elle a été consacrée essentiellement aux points ci-après :

- Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation du résultat de l'exercice ;
- Etat de libération du capital appelé et des contributions au Fonds Spécial de Bonification ;
- Evolution des dossiers relatifs à la créance de la France sur le FSA et l'affaire FSA/BCEAO.

1.2. Conseil d'Administration

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'Administration du Fonds a tenu trois (3) sessions :

- La 1^{ère} Session Extraordinaire s'est tenue à Niamey (Niger), le 24 janvier 2014 est consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice 2014 et à la Note relative au Projet immobilier envisagé par le Fonds ;
- La 10^{ème} session ordinaire s'est tenue à Bamako (Mali), le 15 mai 2014. Au cours de ses travaux, le Conseil a examiné, entre autres points inscrits à l'ordre du jour, le rapport d'exécution du budget de l'exercice 2013, l'arrêté des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2013. Le Conseil a également approuvé des demandes d'intervention en garantie à hauteur de deux milliards neuf cent cinq millions quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-neuf (2 905 084 389) francs CFA.
- La 11^{ème} session ordinaire s'est tenue à Niamey (Niger), les 18 et 19 décembre 2014. Cette session s'est essentiellement consacrée à l'examen du rapport de l'audit général du Fonds conduit par le Cabinet Ernst & Young.

1.3. Comités Internes

Le Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières du Fonds prévoit, sous l'autorité du Directeur Général, divers Comités notamment le Comité de Direction, le Comité d'Appel d'offres, le Comité d'Achat, le Comité des Projets. Ces Comités se sont régulièrement réunis dans le cadre de leurs attributions.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2.1.Situation du Personnel

L'exercice 2014 a été marqué par le départ à la retraite de deux (2) Cadres Supérieurs et d'un (1) Agent de Collaboration. Il a été également marqué par le recrutement d'un (1) Juriste, de deux (2) Chargés d'Affaires et d'une (1) Assistante de direction.

Ainsi, l'effectif du Personnel du FSA s'établit à 31 Agents, au 31 décembre 2014, repartis par catégorie et par Direction comme suit :

Répartition	Cadres Supérieurs	Cadres	Agents de Maîtrise	Personnel d'Exécution	Total
Direction Générale	1	-	1	2	4
Direction des Opérations	4	1	0	1	6
Direction des Affaires Juridiques et du Suivi des Engagements	2	1	0		3
Direction des Finances et de la Comptabilité	0	1	2	-	3
Direction des Affaires Générales	1	1	2	9	13
Direction de l'Audit Interne	1	1	0		2
TOTAL	9	5	5	12	31

2.2.Perfectionnement et renforcement des Capacités

Le Fonds a poursuivi sa politique de revalorisation des compétences internes par la formation du Personnel.

Au cours de l'exercice 2014, des Agents et Cadres de l'Institution ont participé aux séminaires et colloques ci-après :

- Atelier de Formation organisé en mars 2014 par le cabinet « Priorité Formation » à Dakar portant sur le thème : « les Outils essentiels du développement personnel pour optimiser votre communication d'entreprise » ;
- Atelier de Formation sur la cartographie des risques, organisé par « Finances sans Frontières » ;
- Séminaire de Formation sur le thème « la gestion et les stratégies de recouvrement des prêts à problèmes », organisé à Casablanca par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) ;

- Séminaire de Formation sur le thème « Gestion Financière des Banques » organisé à Lomé par l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) ;
- Séminaire de Formation sur la « gestion Opérationnelle des ressources Humaines » organisé à Lyon (France) par le cabinet TRICOMPETENCES.

3. GESTION DU PATRIMOINE

Les efforts de réhabilitation du patrimoine immobilier du Fonds se sont poursuivis en 2014 tant au niveau du Siège que des immeubles de résidence. Ainsi, la valeur du patrimoine de l'Institution se trouve préservée.

Comme chaque année, il a été procédé à l'inventaire physique des biens de l'Institution. Les résultats de ce travail ont permis de vérifier l'effectivité de l'affectation des biens du Fonds et d'appréhender le niveau du besoin de renouvellement et de déclassement de certains biens.

4. REPRESENTATION-COOPERATION

Au cours de l'année 2014, le Directeur Général du FSA a effectué des missions auprès de différents Etats et d'Institutions partenaires.

Ces missions ont eu essentiellement pour objet (i) la relance des Etats pour le paiement des arriérés (capital et contributions au Fonds Spécial de Bonification), (ii) la ratification de l'Accord Révisé portant création du FSA (iii) et le renforcement de la coopération avec les Institutions partenaires du Fonds.

SITUATION FINANCIERE

1. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2014

En millions FCFA

RUBRIQUES	Notes	2014	2013
Produits sur opérations financières	3.8.1	305	418
* Produits sur opérations de trésorerie		267	342
* Produits sur opérations titres		34	45
* Produits sur DAT FSB		0	30
* Gains de change		4	1
Charges sur opérations financières		17	39
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires		14	37
* Charges sur opérations sur titres		2	1
* Charges sur prestations de services financiers		1	1
* Autres charges d'exploitation bancaires		0	0
RESULTAT FINANCIER		288	379
Produits opérationnels	3.8.1	1 353	1 336
* Intérêts sur avals mis en jeu		533	503
* Intérêts sur prêts au personnel		5	5
* Intérêts sur allongements de durée de prêts		8	7
* Dividendes sur titres de participation		15	3
* Commissions d'aval		575	388
* Commissions d'engagement		49	238
* Commissions sur bonifications		0	25
* Rémunération sur gestion FSB		84	30
* Autres produits d'exploitation		84	130
* Recettes diverses		0	7
Frais généraux d'exploitation	3.8.2	1 221	1 256
* Frais du personnel		597	629
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)		624	627
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		420	459
Reprises des provisions	3.8.1	176	1 441
* Reprises des provisions sur créances en souffrance		73	0
* Reprises des provisions pour dépréciations des titres de placements		103	79
* Reprises des provisions pour risques et charges		0	897
* Reprises des provisions pour risques généraux		0	464
Dotations aux amortissements		80	94
* Dotations aux amortissements		80	94
Dotations aux provisions	3.8.3	3 967	4 001
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance		2 948	3 782
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres		714	69
* Dotations aux provisions pour charges et risques		69	71
* Dotations aux provisions pour risques généraux		236	79
Pertes sur créances irrécouvrables		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 451)	(2 195)
Produits et profits exceptionnels	3.8.1	262	259
* Produits et profits exceptionnels		233	232
* Produits et profits sur exercices antérieurs		29	27
Charges exceptionnelles		103	43
* Pertes exceptionnelles		6	0
* Pertes sur exercices antérieurs		97	43
RESULTAT EXCEPTIONNEL		159	216
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3.8	(3 292)	(1 979)

2. BILAN AU 31/12/2014

En millions FCFA

PASSIF	Notes	MONTANTS NETS	
		31/12/2014	31/12/2013
DETTES INTERBANCAIRES		-	689
- Emprunts à court terme		-	689
DETTES APPEL DE GARANTIE NON PAYE	3.2.2	1 375	1 935
- Contrepartie créances - Garanties appelée non payées		1 375	1 935
OPERATIONS DIVERSES	3.6	3 392	3 282
<i>Sous total créditeurs divers</i>		222	195
- Créiteurs divers		222	195
<i>sous total compte d'ordre et divers</i>		3 170	3 087
- Compte d'attente passif		3 083	2 966
- Compte de régularisation passif		87	121
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3.7	1 857	2 089
- Subvention d'investissement		1 857	2 089
RESERVES ENGAGEES	3.7	1 806	1 806
- Réserves engagées aux bonifications		1 806	1 806
RESERVES AFFECTEES	3.7	80	80
- Réserves affectées aux bonifications		80	80
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	3.7	1 301	1 065
- Provision pour risques généraux		1 301	1 065
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		538	575
- Provisions pour charges de retraite		538	575
RESERVES DISPONIBLES	3.7	2 378	2 378
- Réserves libres		2 378	2 378
ECART DE REEVALUATION	3.7	139	139
- Ecart de réévaluation		139	139
CAPITAL		21 939	20 623
- Capital appelé libéré	3.7	17 121	17 004
- Capital appelé non libéré		4 818	3 619
APPORT POUR DOTATION FSB	3.7	2 647	1 520
Compte des dotations pour Fonds spécial de bonification		2 647	1 520
REPORT A NOUVEAU	3.7	(12 980)	(11 000)
- Report à nouveau débiteur		(12 980)	(11 000)
RESULTAT NET	3.7	(3 292)	(1 979)
- Résultat de l'exercice		(3 292)	(1 979)
TOTAL		21 178	23 200

En millions FCFA

PASSIF	Notes	MONTANTS NETS	
		31/12/2014	31/12/2013
DETTES INTERBANCAIRES		-	689
- Emprunts à court terme		-	689
DETTES APPEL DE GARANTIE NON PAYE	3.2.2	1 375	1 935
- Contrepartie créances - Garanties appelée non payées		1 375	1 935
OPERATIONS DIVERSES	3.6	3 392	3 282
<i>Sous total créditeurs divers</i>		222	195
- Créiteurs divers		222	195
<i>sous total compte d'ordre et divers</i>		3 170	3 087
- Compte d'attente passif		3 083	2 966
- Compte de régularisation passif		87	121
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3.7	1 857	2 089
- Subvention d'investissement		1 857	2 089
RESERVES ENGAGEES	3.7	1 806	1 806
- Réserves engagées aux bonifications		1 806	1 806
RESERVES AFFECTEES	3.7	80	80
- Réserves affectées aux bonifications		80	80
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	3.7	1 301	1 065
- Provision pour risques généraux		1 301	1 065
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		538	575
- Provisions pour charges de retraite		538	575
RESERVES DISPONIBLES	3.7	2 376	2 376
- Réserves libres		2 376	2 376
ECART DE REEVALUATION	3.7	139	139
- Ecart de réévaluation		139	139
CAPITAL		21 939	20 623
- Capital appelé libéré	3.7	17 121	17 004
- Capital appelé non libéré		4 818	3 619
APPORT POUR DOTATION FSB	3.7	2 647	1 520
Compte des dotations pour Fonds spécial de bonification		2 647	1 520
REPORT A NOUVEAU	3.7	(12 980)	(11 000)
- Report à nouveau débiteur		(12 980)	(11 000)
RESULTAT NET	3.7	(3 292)	(1 979)
- Résultat de l'exercice		(3 292)	(1 979)
TOTAL		21 178	23 200

3. SYNTHÈSE DES COMPTES DU FSA CLOS AU 31 / 12 / 2014

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 clôturent le 36^{ème} exercice social du Fonds de Solidarité Africain. Cet exercice se clôture avec un total bilan de **21.178.441.484 FCFA** contre **23.199.552.438 FCFA** l'exercice précédent, soit une baisse de 8,71%, et un résultat net déficitaire de **3.291.875.265 FCFA** contre un déficit de **1.979.384.224 FCFA** à fin 2013. Le résultat net déficitaire s'explique principalement par le poids des provisions additionnelles constituées sur les créances nées des appels de garantie, sur une partie des titres détenus auprès de la banque Rothschild et sur la créance ICS au titre des échéances 2014 et 2015, suite au déclassement de cette créance.

D'une année à l'autre, les produits opérationnels passent de 1.336.332.981 FCFA à 1.352.626.194 FCFA (+1,22%) et les produits financiers de 418.194.023 FCFA à 305.311.117 FCFA (-26,99%) tandis que les frais de fonctionnement ressortent à 1.221.186.530 FCFA contre 1.255.721.619 FCFA une année auparavant (soit -2,75%).

Le produit net bancaire se chiffre à 1.272.976.127 FCFA en baisse de 1,64% par rapport à 2013, avec des charges de fonctionnement incluant les dotations aux amortissements (79.836.781 FCFA) et les dotations aux provisions pour départ à la retraite (69.271.686 FCFA), qui totalisent un montant de 1.370.294.997 FCFA. Il en ressort un coefficient d'exploitation de 1,08 pour une norme maximale de 1.

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2014 ressort positif pour un montant de 420.168.749 FCFA. Il accuse une baisse de 39.447.891 FCFA par rapport à son niveau de 2013 où il était à 459.616.640 FCFA, soit - 8,58%.

Le résultat d'exploitation, après la prise en compte des dotations et des reprises d'amortissements et de provisions, reste déficitaire comme l'année dernière, passant ainsi de -2.195.847.466 FCFA en 2013 à -3.450.901.887 FCFA, soit une aggravation de 1.255.054.421 FCFA (57,16%). Comme indiqué ci-dessus, ce résultat négatif s'explique par le poids persistant des dotations aux provisions. Ainsi, des provisions additionnelles ont été constituées pour un montant de 405.648.046 FCFA sur les dossiers contentieux SANA et CET, et un montant de 1.764.953.088 FCFA sur la créance ICS¹ qui a fait l'objet de déclassement en créance contentieuse. Par ailleurs, un provisionnement de 714.238.779 FCFA a été constitué sur les titres auprès de la banque Rothschild correspondant au montant bloqué en lien avec les titres PRIMEO (affaire MADOFF).

Le résultat provenant des produits, charges et profits exceptionnels s'établit à 159.026.623 FCFA contre un résultat exceptionnel de 216.463.243 FCFA une année auparavant, soit une variation négative de 57.436.620 FCFA. Ce niveau de résultat exceptionnel s'explique principalement par la quote part 2014 de la subvention d'investissement issue de la réévaluation des immeubles passée en compte de résultat.

Le résultat net de l'exercice est déficitaire et s'établit ainsi à -3.291.875.265 FCFA, constitué du résultat d'exploitation (-3.450.901.887 FCFA) et du résultat exceptionnel (+159.026.622 FCFA).

¹ ICS : Les Industrie Chimiques du Sénégal

S'agissant de la structure du bilan, l'actif se compose des valeurs réalisables et disponibles pour 50,24 %, des valeurs immobilisées pour 27,01 % et du capital souscrit non libéré pour 22,75%. Quant au passif, il se compose des dettes à court et long terme pour 25,05% et des fonds propres et quasi fonds propres pour 74,95 %.

A l'actif du bilan

Les valeurs réalisables et disponibles sont composées des opérations de trésorerie et opérations interbancaires, des créances sur la clientèle, des opérations sur titres et opérations diverses.

L'encours des opérations de trésorerie passe de 7.480.817.452 FCFA au 31/12/2013 à 7.707.787.168 FCFA au 31/12/2014, soit une augmentation de 226.969.716 FCFA en valeur absolue et de 3,03 % en valeur relative. Cette hausse s'explique principalement par l'effet conjugué :

- des encaissements : libération du capital (FCFA 116 millions), libération sur le Fonds Spécial de Bonification (FCFA 1.230 millions) et recouvrement en numéraires sur le dossier CET (FCFA 168.924.300) ;
- et des paiements effectués : au titre de l'appel de garantie sur le dossier MASEDA (FCFA 481 millions) et du remboursement de l'avance court terme contractée auprès de la SONIBANK (689 millions).

Les opérations avec la clientèle qui correspondent à des créances nées des appels de garantie passent en montant net de 4.213.159.145 FCFA au 31/12/2013 à 1.184.249.992 FCFA au 31/12/2014, soit une diminution nette de 3.028.909.153 FCFA (-71,89%). Cette baisse s'explique par la combinaison des mouvements ci-après :

- provisionnement complémentaire de la créance sur les ICS et des créances sur CET et SANA, le tout pour un total de 2.154 millions;
- règlements partiels obtenus sur les créances CET et MASEDA pour un total de 818 millions FCFA dont 648 de dation en paiement ;
- augmentation de la créance MASEDA suite au règlement effectué de 481 millions d'appel de garantie impayé sur ce dossier.

L'encours des opérations diverses passe de 2.755.841.484 FCFA au 31/12/2013 à 1.748.692.279 FCFA au 31/12/2014, soit une baisse nette de 1.007.149.205 FCFA (- 36,55 %) due aux éléments ci-après :

- la baisse du montant des obligations suite aux remboursements reçus (-193.710.000 FCFA) ;
- la baisse nette (-217.637.668) des montants des commissions facturées suite au recouvrement ;

- le provisionnement de la partie indisponible des titres détenus auprès de la Banque Rothschild (714.238.779 FCFA) dont l'effet négatif est plus important que celui positif produit par la performance des titres détenus auprès de cette banque (+103.153.830).

Les valeurs immobilisées nettes passent de 5.131.052.985 FCFA en 2013 à 5.719.304.227 FCFA en 2014, soit une hausse nette de 588.251.242 (+11,46%). Cette hausse s'explique principalement par l'enregistrement en immobilisations des biens reçus en datations en paiement pour un montant de 648.750.000 FCFA au titre des actions de recouvrement (154 millions sur CET et 495 millions sur MASEDA).

Le capital appelé non libéré qui était de 3.618.681.372 FCFA au 31/12/2013 passe à 4.818.407.818 FCFA au 31/12/2014, soit une augmentation nette de 1.199.726.446 FCFA (+33,15%) qui provient de l'effet conjugué de la baisse liée à la seule libération du capital effectuée au cours de l'exercice 2014 par le Burundi pour 116.273.554 FCFA et de la hausse liée à la souscription de la Guinée Biseau au capital du FSA pour 1.316.000.000 FCFA.

Au passif du bilan

Les dettes sur appels de garantie non payés totalisent un montant de 1.374.920.418 FCFA contre 1.934.701.975 FCFA en 2013, soit une baisse de 559.781.557 FCFA (-28,93%) qui correspond au paiement de l'appel sur le dossier MASEDA pour 481.086.942 FCFA et à l'annulation du montant appelé de 78.694.565 sur le dossier Air Transport suite à la clôture du dossier.

Le solde des opérations diverses passe de 3.282.137.249 FCFA au 31/12/2013 à 3.391.416.339 FCFA au 31/12/2014, soit une hausse nette de 109.279.090 FCFA (+3,33%). Ce solde au 31/12/2014 comporte, les créditeurs divers pour 221.699.459 FCFA, le compte de régularisation passif pour 87.367.510 FCFA et des passifs divers à régler pour 3.082.349.370 FCFA dont le plus important est la quote-part du capital non encore remboursée à la France pour 2 846 023 895 FCFA.

Les provisions pour charges de retraite passent de 575.180.680 FCFA au 31/12/2013 à 538.242.435 FCFA au 31/12/2014, soit une baisse nette de 36.938.245 FCFA (-6,42%).

Les fonds propres et quasi-fonds propres totalisent un montant de 15.873.862.294 FCFA au 31/12/2014 contre 16.718.532.534 FCFA au 31/12/2013, soit une baisse nette de 844.670.240 FCFA (-5,05%).

S'agissant des fonds propres effectifs, ils s'établissent à 10.555.454.476 FCFA contre 12.599.851.162 FCFA, soit une baisse de 2.044.396.686 FCFA (-16,23 %) du fait que le faible niveau de libération du capital (116 millions) et du Fonds Spécial de Bonification (1.127 millions) ainsi que l'augmentation des provisions pour risques généraux (236 millions) ne compensent pas l'effet du résultat déficitaire dû aux importantes provisions constituées. Ces fonds propres effectifs se composent de 8.749.211.898 FCFA de fonds propres effectifs de base et 1.806.242.578 FCFA de fonds propres complémentaires.

Au 31/12/2014, les engagements globaux du FSA s'établissent à 57.960.567.968 FCFA dont 56.027.425.139 FCFA en garantie (principal et intérêts) et 1.933.142.829 en allongement de

durée de prêts accordés. Les engagements en garantie se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés) pour 39.135.313.177 FCFA et en engagements virtuels (garanties dont les conventions sont signées mais dont les prêts ne sont pas encore décaissés) pour 16.892.111.962 FCFA.

**FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN
F.S.A**

*Siège social : 617, Avenue du Président Karl Carstens
BP : 382 – Niamey
Niger*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers – Exercice clos le 31 décembre 2014

DESTINATAIRES : Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des états financiers du Fonds de Solidarité Africain (FSA) comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par les statuts,
- le contrôle de la réglementation prudentielle.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- *Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers*

La direction générale du FSA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux règles et principes comptables du Fonds de Solidarité Africain. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

▪ *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

▪ *Opinion*

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FSA à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Sans remettre en cause, l'opinion exprimée ci-avant, nous tenons à attirer votre attention sur le point 3.7 des notes aux états financiers relatif à la situation financière difficile que traverse le Fonds.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par les statuts.

A l'exception de l'incidence du fait ci-dessus exprimé, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers du FSA au 31 décembre 2014.

Nous vous informons que la part du capital restant à libérer par les Etats souscripteurs s'élève à 4 818 millions FCFA au 31 décembre 2014.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 35 des statuts du Fonds, tout membre n'ayant pas libéré ses actions appelées est privé de l'exercice de son droit de vote jusqu'à la régularisation de sa situation vis-à-vis du Fonds ; l'article 28 des mêmes statuts stipule que tout retard dans le versement de la souscription par un Etat membre entraîne l'inéligibilité de cet Etat aux concours du Fonds.

FSA

Rapport Général
des Commissaires
aux Comptes

Exercice clos le 31
décembre 2014

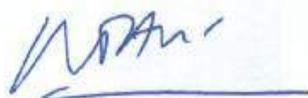
III. RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect par le FSA des règles prudentielles définies par le Conseil d'Administration et le CREPMF.

Il ressort de nos travaux que le FSA ne respecte pas le ratio d'exposition par contrepartie tel que défini par le CREPMF et le Conseil d'Administration ; en effet les dossiers ORAGROUP et CIMENTS DU GOLFE dépassent la norme fixée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

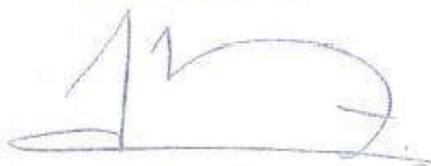
Les Commissaires aux Comptes

FCA - FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT



Nouhou Tari
Associé - Gérant

MAZARS SÉNÉGAL



Taïbou MBAYE
Associé

Niamey et Dakar, le 10 décembre 2015

4. NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

4.1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA) sont établis conformément aux normes et principes comptables généralement reconnus. Le Plan comptable, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inspire du plan comptable bancaire de l'UMOA.

4.2. Politique d'amortissement

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués se font aux taux annuels suivants :

- Logiciel	50 %
- Matériel de bureau et de logement	25 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33,33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33,33 %

4.3. Provision pour indemnités de départ a la retraite (art. 42 des Statuts du personnel)

Le Fonds constitue une provision pour indemnité de départ du personnel. Cette indemnité correspondant à 1 mois de salaire par année de présence, il est constitué, à la clôture de chaque exercice, une provision égale à 1/12^{ème} des salaires versés dans l'année.

4.4. Pension complémentaire

Le Fonds participe à la constitution d'un fonds de pension complémentaire pour son personnel. La contribution annuelle à ce fonds est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.

4.5. Portefeuille de titres de placement et obligations d'Etat et dépôts à terme

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds possède un portefeuille de titres de placement qui sont détenus à vue ou à très court terme (1 mois). Le Fonds possède également des obligations émises par des Etats membres ainsi que des dépôts à terme auprès de différentes banques commerciales. A chaque arrêté des comptes, il est procédé à une évaluation du portefeuille de placements aux cours de cotation des titres le jour de l'arrêté et les plus ou moins-values sont comptabilisées.

Les obligations d'Etat détenues sont enregistrées à leur valeur historique. A l'arrêté des comptes, seuls les intérêts courus non encaissés sont comptabilisés en « produits à recevoir ».

4.6. Intérêts des placements échus et non encaissés à la fin de l'exercice

Les intérêts courus sur la trésorerie déposée sous forme de comptes bloqués rémunérés ou de titres obligataires non encaissés à la fin de l'exercice, sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

4.7. Provisions pour risques généraux

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements hors bilan du FSA, considérés comme sains.

Les taux de provisionnement appliqués à ces engagements sont fixés en fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements sains en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du degré de risque. Ce sont les suivants :

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

4.8. Provisions spécifiques

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique « Engagements hors bilan » et est inscrit à l'actif du bilan.

Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :

i) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

ii) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

iii) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

iv) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des **créances courantes** si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes catégories de créances en souffrance sont :

Classification	Taux minimum applicable
Créances douteuses	20%
Créances litigieuses	50%
Créances contentieuses	100%

Pour les créances devenues courantes, il est procédé ou non à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation² ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

- Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder sans obligation à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans, lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de reprise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;
- Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du quatrième exercice. Les créances non couvertes par des sûretés réelles sont provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont déclassées en créances contentieuses ;
- Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

4.9. Commissions et intérêts sur garantie non encaissés

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions de garantie (ou d'aval). Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie est donné. Au 31 décembre, les commissions d'aval courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte Produits à recevoir.

4.10. Charges à payer ou dettes à payer

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».

4.11. Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du FSA sont toutes les approbations effectuées tant en garanties qu'en allongement de durée de prêts à une période déterminée. Ils se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés), en engagements virtuels (garanties signées dont les prêts ne sont pas encore décaissés) et en garanties accordées non signées (les approbations dont les conventions ne sont pas encore signées). Ces dernières ne font pas partie des engagements virtuels du fait qu'elles ne sont pas encore signées.

² Identiques à ceux édictés dans l'**Instruction 94-05 de la BCEAO** réglementant le provisionnement bancaire dans la zone UMOA.

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION N°512/DFC/CA/12/2015 **QUITUS AU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration, à l'issue de l'arrêté du rapport de gestion et des comptes du FSA au titre de l'exercice 2014 et suite à l'approbation de son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, donne quitus au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DECISION N°01/AGO/06/2015 **APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014**

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **approuve** le rapport de gestion ainsi que le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014, faisant ressortir un total du bilan vingt un milliard cent soixante-dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-quatre (21.178.481.484) FCFA, des engagements hors bilan signés de quarante un milliard soixante-huit millions huit cent quarante-cinq mille six (41.068.845.006) FCFA et un résultat net déficitaire de trois milliards deux cent quatre-vingt-onze millions huit cent soixante-quinze mille deux cent soixante-cinq (3.291.875.265) FCFA.

DECISION N°02/AGO/06/2015 **AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2014**

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **décide d'affecter** le résultat net déficitaire de l'exercice 2014, d'un montant de trois milliards deux cent quatre-vingt-onze millions huit cent soixante-quinze mille deux cent soixante-cinq (3.291.875.265) FCFA en report à nouveau.

DECISION N°03/AGO/06/2015
DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds clos au 31 décembre 2014, après approbation desdits comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **donne décharge** aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

DECISION N°04/AGO/06/2015
QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, ayant approuvé le rapport du Conseil d'Administration sur les activités du Fonds au titre de l'exercice 2014 ainsi que le bilan et le compte de résultat dudit exercice clos au 31 décembre 2014, **donne quitus** aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

